LA BALEINE

FONDÉE PAR ALAIN HERVÉ EN 1971

N° 197 / Septembre 2019 / 3€20

EN DIRECT DE NOS CAMPAGNES

DOSSIER

Total,
rendez-vous au tribunal !

DU CÔTÉ DES LUTTES LOCALES

Élections européennes :
je mange donc je vote

Les Amis de la Terre France

CHÈRE AMIE, CHER AMI,

L'été 2019 a encore été marqué par une nouvelle vague de manifestations du dérèglement climatique. Canicule sans précédent, mois de juin le plus chaud dans le monde, nouveaux records de chaleurs atteints dans plusieurs pays d'Europe... En plein G7, cette réunion très médiatisée des 7 pays autoproclamés les plus puissants de la planète, la forêt amazonienne s'est embrasée. Triste paradoxe : ce sont ces sept mêmes pays qui sont directement responsables de 20 % des émissions de gaz à effet de serre. Sans parler de leur responsabilité, notamment française, dans l'importation du soja latino-américain pour l'élevage intensif, qui provoque déforestation et accroissement des incendies.

Depuis sa tour d'ivoire, Emmanuel Macron a prétendu placer ce G7 sous le sceau de la lutte contre les inégalités, et s'est érigé en pompier de la planète. Ne nous y trompons pas : après des déclarations de principe, rien n'est venu modifier le cap suivi par ces pays pour accentuer la mondialisation libérale et faire en sorte que « leur mode de vie ne soit pas négociable », continuant ainsi à servir la soupe aux multinationales polluantes et à accentuer leur domination sur le reste du monde.

C'est ce modèle économique et social insoutenable que nous dénonçons sans cesse au sein des Amis de la Terre. Quand, par exemple, nous dénonçons les méfaits de la surconsommation aggravée par le modèle d'Amazon, le géant de la vente en ligne américain. En France, si la loi sur l'économie circulaire du gouvernement d'Edouard Philippe vise à baisser le niveau de gaspillage, elle ne répond pourtant pas à la racine du problème : le système productiviste. Pour le moment, cette loi n'est donc qu'une demi-mesure de régulation, et nous avons bien l'intention de nous y atteler !

Nous le dénonçons aussi quand nous exposons sur la place publique, avec nos alliés, trois institutions financières françaises et européennes qui continuent de financer (avec « notre » argent) des projets néfastes pour le climat. Les changements ne sont pas impossibles : ils sont liés à la volonté politique des gouvernements !

Nous le dénonçons aussi quand nous révélons avec Survie l'énième scandale social et écologique lié à la multinationale Total et son méga-projet pétrolier dans la région des Grands Lacs en Afrique, auquel nous sommes bien déterminés à nous attaquer en utilisant un mécanisme juridique inédit, la Loi sur le devoir de vigilance des multinationales.

Malgré tous ces dégâts écologiques causés par le système, cet été aura été riche en actions pour la justice climatique et sociale.

La troisième édition du Camp Climat (du 31 juillet au 11 août à Kingersheim en Alsace) s'est achevée avec un bilan extrêmement positif : elle a permis de former plus d'un millier de personnes pour préparer les mobilisations à venir pour le climat.

Les Amis de la Terre ont ensuite participé aux mobilisations du contre-G7 (du 21 au 24 août à Hendaye) et à une marche désobéissante des portraits organisée par ANV-COP21, Alternatiba et Bizi en marge du G7 le dimanche 25 août à Bayonne. Devant les yeux des journalistes du monde entier, les militant·e·s ont fait descendre de son pied d'estale Macron, qui veut se faire passer pour le champion du climat sur la scène internationale. Après des mois de réquisition de ses portraits dans les mairies, cette action permettait de mettre en lumière le fait que sa politique décroche complètement des objectifs de la COP21 et empire les choses en accentuant et accélérant des politiques libérales. J'y ai aussi accompli mon devoir de citoyen en portant un portrait de Macron décroché par ces militants. 57 d'entre eux sont convoqués dans 17 procès. Là encore, lors de ces procès à venir, les Amis de la Terre rempliront des rôles de soutien, de communication, et d'explication du sens de ces actions auprès du grand public et des médias.

Mêlant expertise, activisme, plaidoyer et mobilisation, ces campagnes et les actions des groupes des Amis de la Terre n'auraient pas pu arriver là sans de multiples soutiens. Les vôtres seront encore plus déterminants à partir de cette rentrée de septembre 2019 pour que ce semestre permette de poursuivre le gigantesque élan de mobilisation dont nous avons besoin.

Khaled Gaiji
Président des Amis de la Terre France

SOMMAIRE

Le courrier de la Baleine n°197
Septembre 2019
N°CPPAP / 0419 G 86222 - ISSN 1969 - 9212

Directeur de la publication :
Khaled Gaiji

Rédacteurs.trices (hors dossier) :
Alma Dufour et Cécile Marchand des Amis de la Terre France, groupe local Amis de la Terre Côte d'Or.

Rédacteurs.trices (dossier) :
Juliette Renaud et Sophia Gallo des Amis de la Terre France, Dickens Kamugisha de l'association ougandaise AFIEGO (Africa Institute for Energy Governance), Pauline Tétillon, co-présidente de Survie

Chargées de communication :
Malika Peyraut
malika.peyraut@amisdelaterre.org
06 88 48 93 68
Sandra Imbault
Sandra.imbault@amisdelaterre.org
09 72 43 92 65

Graphisme et maquette
Aurélien Dovillez, dovillez@gmx.com

Impression :
Nautilus super white 120g/m²
avec encres végétales : STIPA, stipa.fr

Crédits photos :
Couverture : © Milieudefensie
(les Amis de la Terre Pays-Bas)
Page 4-5 : © Benoît Derouet
Page 6-7 : © Baptiste Soubra
Page 8 : © sara-kurfess - Unsplash
Page 9 : © Juliette Renaud
Page 10 - 11 : © Karen Brouze
Page 12 : © Sandra Imbault
Page 14 : © Sebastian-Pichler - Unsplash
Page 16-17 : © Michael Augustin
Page 18 : © Groupe Local Amis de la Terre Côte d'Or
4ème de couverture : © Benoît Derouet

Les Amis de la Terre France
Mundo-M, 47 avenue Pasteur
93 100 Montreuil
france@amisdelaterre.org
01 48 51 32 22
www.amisdelaterre.org

4 **L'ACTU DU TRIMESTRE**
Un nouveau Conseil Fédéral

6 **EN DIRECT DE NOS CAMPAGNES**
- Amazon et la surproduction dans le viseur
- Où va notre argent ?

9 **DOSSIER**
Total, rendez-vous au tribunal

18 **DU CÔTÉ DE LA FÉDÉRATION**
Elections européennes : je mange donc je vote

L'ACTU DU TRIMESTRE

Un nouveau Conseil Fédéral pour une année qui s'annonce riche en mobilisations !

Voici les nouveaux visages au service de la vie de notre Fédération ! La nouvelle équipe, élue en juin 2019, a déjà endossé ses nouvelles missions et s'attaque avec détermination aux grands chantiers auxquels nous faisons face. Mise en œuvre de notre projet politique des sociétés soutenables, poursuite du plan triennal, structuration de notre Fédération pour en améliorer le fonctionnement : autant dire qu'il y a du pain sur la planche.

Stéphane Dupas

Arnaud Faes,
Secrétaire adjoint

Marie-Line Compain
Trésorière

Khaled Gaiji
Président

Louis Cofflard

Thierry Avramoglou,
Trésorier adjoint

Catherine Mollière
Secrétaire

Pierre Janot

Nicolas Roux

RENFORÇONS
LE RAPPORT DE FORCE

Extrait du texte conclusif de l'Assemblée Fédérale 2019 des Amis de la Terre

Réunis lors de leur Assemblée fédérale les 25 et 26 mai 2019, les Amis de la Terre se sont interrogés sur leur rôle dans ce mouvement climat, et les pierres que cette Fédération internationale peut humblement, mais résolument, y apporter.

Tout est rapport de force

La présence de la question climatique et environnementale dans la bouche de quasiment tous les candidat·e·s aux élections ne trompe pas : elles ne peuvent plus être passées sous silence par les politiques. Les marches massives, les actions de désobéissance civile d'ampleur inédite, la construction d'alternatives crédibles partout sur le territoire ont permis de mettre le sujet à l'ordre du jour. En revanche, les solutions apportées, elles, sont bien en deçà de l'enjeu et ne s'attaquent pas aux racines structurelles de cette crise écologique. Les beaux discours se traduisent au mieux en simple mesurettes, et sont rarement suivies d'actions concrètes.

Face à l'urgence climatique et sociale, les citoyen·ne·s ont le devoir de continuer à faire évoluer le rapport de force. Le mépris avec lequel le gouvernement actuel traite les mobilisations inédites pour le climat, poursuit et musèle les militant·e·s, se contente d'effets d'annonce en pensant le peuple dupe, est intolérable. Nos mobilisations et nos actions doivent redoubler d'efforts pour renforcer ce rapport de force, pour que la situation climatique et sociale que nous vivons et qui s'aggrave à chaque minute ne soit pas traitée avec dédain. Ce rapport de force doit se construire avant tout sur nos territoires, pour que dans chaque ville, dans chaque campagne, s'amorce la métamorphose en profondeur et se renforce le lien social. Collectivement, nous devons porter la nécessité d'un changement radical de système, afin qu'émergent de véritables sociétés soutenables.

Bâtir des sociétés soutenables

Les Amis de la Terre se sont toujours donné comme mission le soutien aux luttes et ils comptent bien réitérer cet engagement en apportant leur soutien à toutes les luttes environnementales et sociales qui le nécessitent, des marches climat aux luttes locales, en passant par le relai et la visibilisation des luttes internationales. Nous considérons que seul un mouvement massif permettra de renforcer le rapport de force nécessaire pour changer le système, et celui-ci doit s'ancrer dans la radicalité, à savoir mener des actions permettant de transformer notre système à la racine.

Ce mouvement doit permettre de porter haut et fort les vraies solutions aux crises actuelles, car elles existent déjà : en cela, nous considérons que les Amis de la Terre ont un rôle clé à jouer, d'une part pour nourrir le mouvement grâce à notre solide travail de fond sur des sujets multiples et complémentaires, et d'autre part pour aider à faire avancer ces demandes jusque dans les sphères de décision politique et économique, pour les concrétiser en mesures à large portée et faire reculer le poids des lobbies.

Il nous semble fondamental également que ce mouvement garde une véritable diversité dans les niveaux d'engagements qu'il propose, afin que toutes et tous puissent trouver une porte d'entrée. Qu'on fasse les sandwichs, qu'on rédige les tweets, qu'on prenne le risque d'aller en prison pour des actions de désobéissance civile non-violente ou encore qu'on foule le pavé : tout le monde peut trouver une place dans ce mouvement climat. Ensemble, refusons les fausses solutions qui tentent de s'ériger en force et mettraient inévitablement en péril la soutenabilité de nos alternatives dans les années qui viennent. Construisons une culture de la stratégie non-violente, capable de créer le rapport de force, de susciter de l'adhésion et d'arracher des victoires décisives.

Rappelons enfin et surtout que la véritable écologie ne peut être que profondément solidaire, éminemment sociale, tournée vers les autres peuples : c'est elle que nous devons consolider et faire émerger comme une évidence nécessaire pour toutes et tous, car elle est à la fois le rempart réel qu'il nous faut contre la montée de l'extrême-droite et contre le libéralisme. Nous ne resterons pas attentistes ou repliés face au risque d'un véritable effondrement écologique, nous considérons plutôt que chaque dixième de degrés compte et que chaque seconde est cruciale si nous voulons bâtir des sociétés véritablement justes et soutenables.

EN DIRECT DE NOS CAMPAGNES

L'importation de produits textiles et électroniques représente près du quart des émissions de gaz à effet de serre des français [1]. L'industrie textile est le 4ème émetteur de gaz à effet de serre au niveau mondial [2]. Pour respecter l'Accord de Paris sur le climat, il faudrait réduire par 10 les mises en marché de produits textiles et environ par 3 celles des produits électroniques d'ici 2030 [3]. Or, au lieu de baisser, la production augmente. En 2017, 2,6 milliards de vêtements ont été commercialisés en France, soit plus de 40 par habitant, 70 aux États-Unis. La même année 12,5 produits électroniques par français étaient vendus [4]. Le projet de loi économie circulaire présenté le 10 juillet ne contient aucune mesure permettant de faire réellement baisser ces niveaux de production [5].

CHANGEMENT CLIMATIQUE : **AMAZON ET LA SURPRODUCTION DANS LE VISEUR**

Amazon : champion du déni climatique

Les multinationales du secteur multiplient le *greenwashing* mais aucune n'admet l'évidence scientifique : elles ne pourront pas lutter contre le changement climatique via la compensation carbone et le recyclage. Elles doivent réduire directement leurs émissions et le seul moyen réellement efficace dont elles disposent dans le temps qui nous est imparti est la baisse des ventes de produits neufs.

Amazon est le premier distributeur de produits électroniques aux États-Unis, au Royaume Uni et en Allemagne, second en France. Le géant américain est aussi le second distributeur textile aux États-Unis, et second distributeur textile en ligne en France. Amazon s'illustre particulièrement dans le déni climatique. La multinationale ne publie toujours pas son bilan carbone [6]. Elle annonce un passage à 100% d'énergies renouvelables, sans date butoir, alors que l'objectif de 50 installations solaires dans les entrepôts d'ici 2020 ne couvrirait que 6 % du réseau de distribution. Elle a promis que 50% des livraisons atteindraient le zéro émission nette d'ici 2030, en misant sur les biocarburants dans l'aviation et la compensation carbone [6]. Pendant ce temps, Amazon travaille avec BP et Shell pour trouver du pétrole. Elle développe le fret aérien pour généraliser l'accès à la livraison en 24 heures dans tous les territoires. Les 3 nouveaux projets de méga-entrepôts de Brétigny-sur-Orge, Aury et Lyon, se trouvent tous à proximité d'un aéroport.

S'il fallait une preuve supplémentaire des intentions réelles de la multinationale, les actionnaires d'Amazon viennent de refuser la demande de 7 899 salarié·e·s de renforcer l'ambition de ses engagements climatiques [8].

Pour le climat, s'opposer à l'expansion d'Amazon et de la vente en ligne en France

Le développement d'Amazon en France n'a pas encore atteint son paroxysme. Si nous voulons réduire les niveaux de production, il est impératif de s'opposer à l'ouverture des 3 nouveaux méga-entrepôts. Cette dernière ne fera qu'inonder davantage le marché, déstabiliser encore plus la concurrence et empêcher une réduction de la production concertée. Les Amis de la Terre, ANV-COP21 et des gilets jaunes ont bloqué le siège et deux centres de tri d'Amazon le 2 juillet dernier pour demander au Gouvernement un moratoire sur l'implantation de nouveaux entrepôts [9]. Pour faire pression sur l'examen parlementaire de la loi économie circulaire qui débutera fin septembre, nous vous donnons rendez-vous à l'automne pour de nouvelles actions. Si nous échouons à faire prendre ses responsabilités à l'État, nous perturberons l'activité de la multinationale jusqu'à ce qu'elle renonce à ses entrepôts.

Alma Dufour
Chargée de campagne Extraction et surconsommation
Les Amis de la Terre France

(1) Ademe, Modélisation et évaluation des impacts environnementaux de produits de consommation et biens d'équipements, septembre 2018
(2) The Guardian, Which industries and activities emit the most carbon?
(3) B&L Evolution, Comment s'aligner sur une trajectoire compatible avec les 1,5°C ?, 2018
(4) Eco-TLC, Rapport d'activité 2017 ; Ademe, Equipements électriques et électroniques - données 2016
(5) Sénat, Projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire : procédure accélérée engagée par le Gouvernement le 10 juillet 2019
(6) Financial Times, Amazon accused of lack of transparency on climate impact, 17 juin 2019
(7) Amazon employee for climate justice, Open letter to Jeff Bezos and the Amazon Board of Directors, 10 avril 2019
(8) Numerama, Malgré les demandes des employés, Amazon refuse de mieux protéger l'environnement, 23 mai 2019
(9) BFMTV, trois sites d'Amazon bloqués par des militants des Amis de la Terre et des « gilets jaunes », 2 juillet 2019

OÙ VA NOTRE ARGENT ?

Pour répondre à cette question, Les Amis de la Terre, Oxfam et le Réseau Action Climat ont publié un rapport le 11 juillet dernier. Intitulé « *Cachez ces fossiles que l'on ne saurait voir – Trois institutions financières publiques à l'épreuve de l'Accord de Paris* », il passe au crible trois institutions financières publiques (l'Agence française de développement, la Banque européenne d'investissement et l'Agence française de crédit à l'exportation) pour évaluer la compatibilité de leur portefeuille avec l'Accord de Paris. Résultat : derrière de beaux engagements – quand c'est le cas – ces institutions sont loin d'être alignées avec l'Accord de Paris et continuent de financer (avec notre argent) des projets néfastes pour le climat, y compris des énergies fossiles.

Pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C et réduire au maximum ses impacts, il est nécessaire de rendre les flux financiers compatibles avec une trajectoire de réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre. La finance publique joue un rôle clé dans la réorientation de ces flux et les institutions financières publiques doivent prendre les devants pour contribuer aux nécessaires changements de nos modes de consommation et de production. Elles doivent être à la hauteur de l'urgence climatique pour accélérer la transition écologique et permettre aux populations les plus vulnérables de s'adapter aux conséquences désastreuses du dérèglement du climat. Il faut aussi qu'elles mettent un point d'arrêt au financement de tout projet néfaste pour le climat.

Depuis 2017, de nombreuses institutions financières publiques s'engagent à aligner leurs activités avec les objectifs de l'Accord de Paris. Malgré l'urgence climatique, la mise en oeuvre de ces engagements est longue et complexe, voire inexistante pour certaines. Pour rendre leurs activités compatibles avec l'Accord de Paris, il ne suffit pas d'augmenter leurs financements climatiques (ou à co-bénéfice climat). Il s'agit de faire en sorte que l'ensemble du portefeuille soit cohérent avec le maintien d'un monde à maximum +1,5° C de réchauffement global, c'est-à-dire qu'aucune activité de l'institution n'alimente la crise climatique, et ce, sans s'abriter derrière un soutien aux fausses solutions (nucléaire, grands barrages, agrocarburants, technologies à émissions négatives, etc.)

Concernant l'AFD, si l'agence a mis en place depuis 2017 des politiques et des outils volontaristes pour appliquer son engagement d'alignement et entraîner d'autres acteurs sur la même voie, le groupe est toujours dans l'incapacité de garantir la compatibilité des projets dont il n'assure pas directement la mise en œuvre avec sa bonne volonté climatique. Elle ne peut donc pas continuer à faire du « deux poids deux mesures » entre la maison mère et sa filiale privée Proparco.

Du côté de la Banque européenne d'investissement, qui a pris des engagements similaires à l'AFD en 2017, le chemin est encore plus long. Dans les débats sur la création d'une banque européenne du climat, son vice-président ne cesse de répéter qu'elle occupe déjà ce rôle. Pourtant, elle est loin d'avoir aligné ses activités avec les objectifs de l'Accord de Paris, particulièrement dans le secteur des transports et de l'énergie. Elle soutient encore massivement les énergies fossiles, à hauteur de 7,9 milliards d'euros entre 2015 et 2018, soit 21% de ses financements dans le secteur de l'énergie. Elle continue même de soutenir indirectement des entreprises qui développent de nouveaux projets charbon. En 2019, la BEI révise sa politique de prêt dans le domaine de l'énergie, un premier test pour mesurer le sérieux de ses engagements et la volonté de la France de changer la donne au niveau européen sur le sujet de la finance climatique.

En ce qui concerne Bpifrance Assurance Export, l'agence de crédit à l'exportation française, sa réflexion sur l'alignement de ses activités avec l'Accord de Paris est proche de zéro. À travers Bpifrance Assurance Export, le Gouvernement cherche avant tout à protéger les intérêts économiques des entreprises françaises, peu importe l'impact de leurs projets menés à l'étranger sur le climat et les populations affectées. L'impact climatique des activités de l'agence n'est d'ailleurs ni mesuré de façon systématique, ni transparent. On peut même dire qu'elle finance le chaos climatique, en « dérisquant » de nombreux projets d'énergies fossiles, facilitant ainsi l'arrivée d'investisseurs privés qui ne s'y risqueraient pas sans le concours de l'État. Entre 2015 et 2018, l'État a ainsi subventionné des entreprises françaises à hauteur d'au moins deux milliards d'euros pour des projets d'énergies fossiles via les garanties à l'export, soit l'équivalent des financements de l'AFD pour l'adaptation sur deux ans. Les financements climatiques de la France ne devraient pas être un jeu à somme nulle !

Le rapport révèle enfin que des sommes astronomiques d'argent public sont confiés à des intermédiaires financiers, fonds d'investissement ou banques commerciales, sans aucune traçabilité sur l'utilisation de l'argent public.

Les changements nécessaires incombent en partie aux institutions, mais sont aussi éminemment liés à la volonté politique des gouvernements. Ainsi, si la France se veut cohérente avec sa posture internationale, elle doit sans attendre pousser les institutions publiques à s'aligner effectivement avec les objectifs de l'Accord de Paris. Au-delà des belles annonces qu'elle sait si bien orchestrer, il s'agit maintenant de s'intéresser à la mise en oeuvre des engagements et à la cohérence de ses propres aides publiques à l'international, qui alimentent encore la crise climatique.

Cécile Marchand
Chargée de campagne sur les Acteurs publics
Les Amis de la Terre France

DOSSIER

TOTAL, LE SCANDALE DE TROP

Si la vie était un film, Total serait l'acteur à qui l'on confierait toujours le rôle de grand méchant impuni. Pillage des ressources, exploitation débridée des énergies fossiles les plus sales, malversations historiques liées à la Françafrique, populations malmenées partout sur le globe : on ne compte plus les scandales liés à la multinationale qui fait peu de cas des alertes répétées de la société civile, se croyant couverte par une armure d'impunité. Mais aujourd'hui, on vient de changer de réalisateur. Le scandale de trop est un méga-projet pétrolier ougandais, aux conséquences passées et futures terribles pour des dizaines de milliers de personnes et leur environnement. Total n'a peut-être pas lu le script, mais désormais son impunité ne tient plus : grâce à la loi sur le devoir de vigilance des multinationales, c'est un tout autre scenario qui peut se jouer. Un scenario où les grands méchants sont enfin punis.

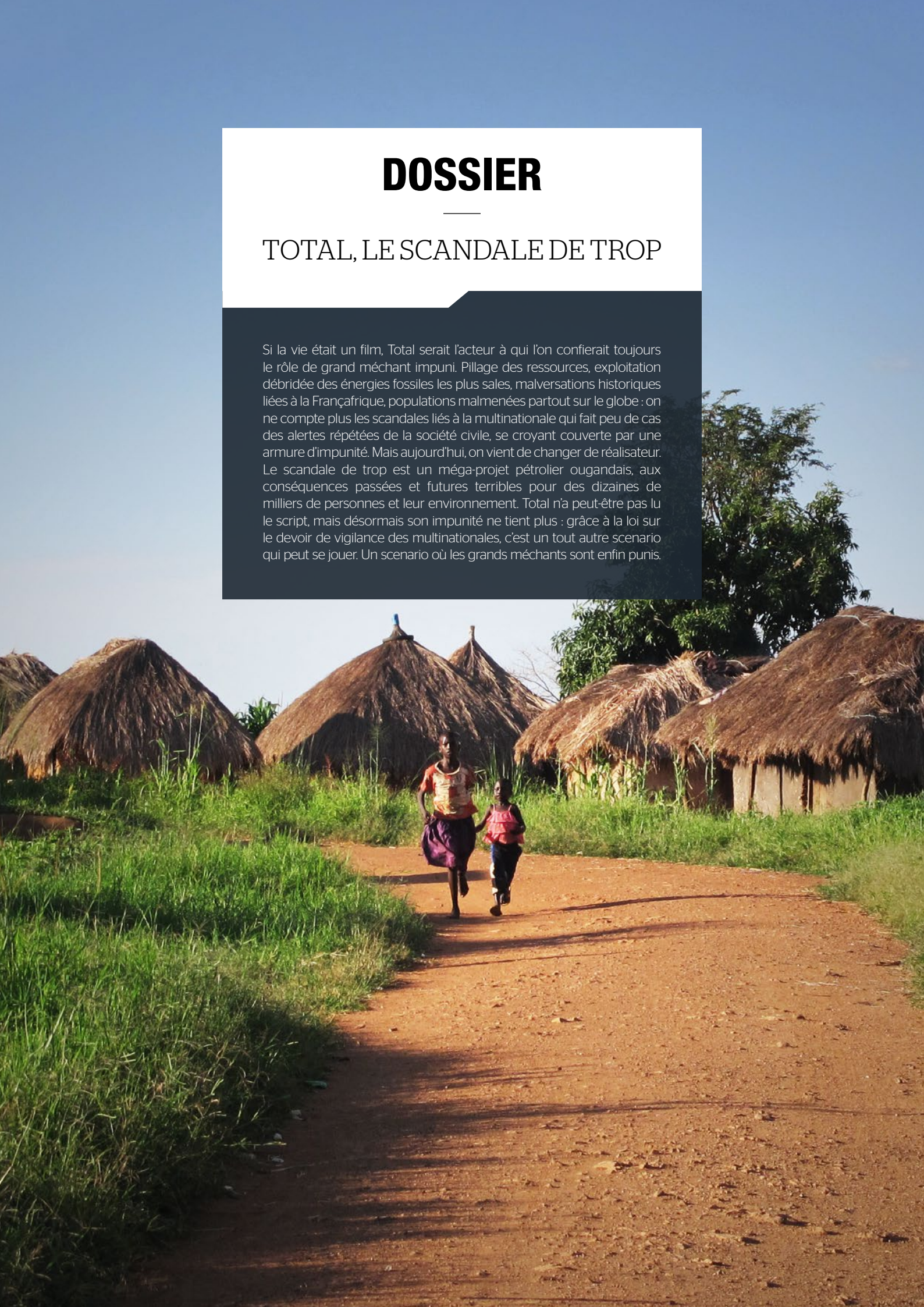

DOSSIER

UN MÉGA-PROJET PÉTROLIER

dans la région des Grands Lacs en Afrique

DES IMPACTS COLOSSAUX - TOTAL ACCUSÉE DE...

1 Bafouer les droits humains

Des dizaines de milliers de personnes risquent être impactées par l'exploitation du pétrole et la construction des infrastructures associées. En Ouganda, selon les témoignages recueillis :

- Les familles subissent des intimidations et doivent quitter leurs terres, bouleversant ainsi totalement leurs modes de vie.
- Certain·e·s habitant·e·s n'ont d'ores et déjà plus le droit de cultiver car l'accaparement de leurs terres a commencé : des familles entières sont ainsi laissées pour compte. Elles n'ont plus les moyens d'acheter leur nourriture et ne peuvent plus bénéficier des fruits de leurs terres.
- Parmi les personnes qui ont déjà été expulsées, certaines attendent désespérément une nouvelle maison. Pour celles qui ont déjà reçu une compensation financière, elles en contestent fortement le montant, expliquant qu'il ne leur suffit pas à racheter des terres et cultures équivalentes.
- Des enfants doivent quitter les bancs de l'école : leurs parents ne peuvent plus payer les frais de scolarité.

Les habitant·e·s dépendent principalement de l'agriculture et de la pêche ; des secteurs directement menacés par ce méga-projet. Si rien n'est fait, des milliers de vies seront bouleversées dans l'impunité la plus totale.

2 Menacer l'environnement

Ce méga-projet est développé en plein cœur d'une aire naturelle protégée qui abrite des écosystèmes exceptionnels.

C'est un sanctuaire de biodiversité fragile. On y trouve de plus de 500 espèces d'animaux dont certaines sont menacées : lions, éléphants, hippopotames, girafes, phacochères ainsi que de très nombreuses espèces d'oiseaux...

Le lac Albert, une des sources du Nil, se trouve également dans la zone où Total s'apprête à forer. Sa contamination pourrait être dramatique pour les poissons et les populations qui dépendent de la pêche, sur ce fleuve qui compte parmi les deux plus longs du monde.

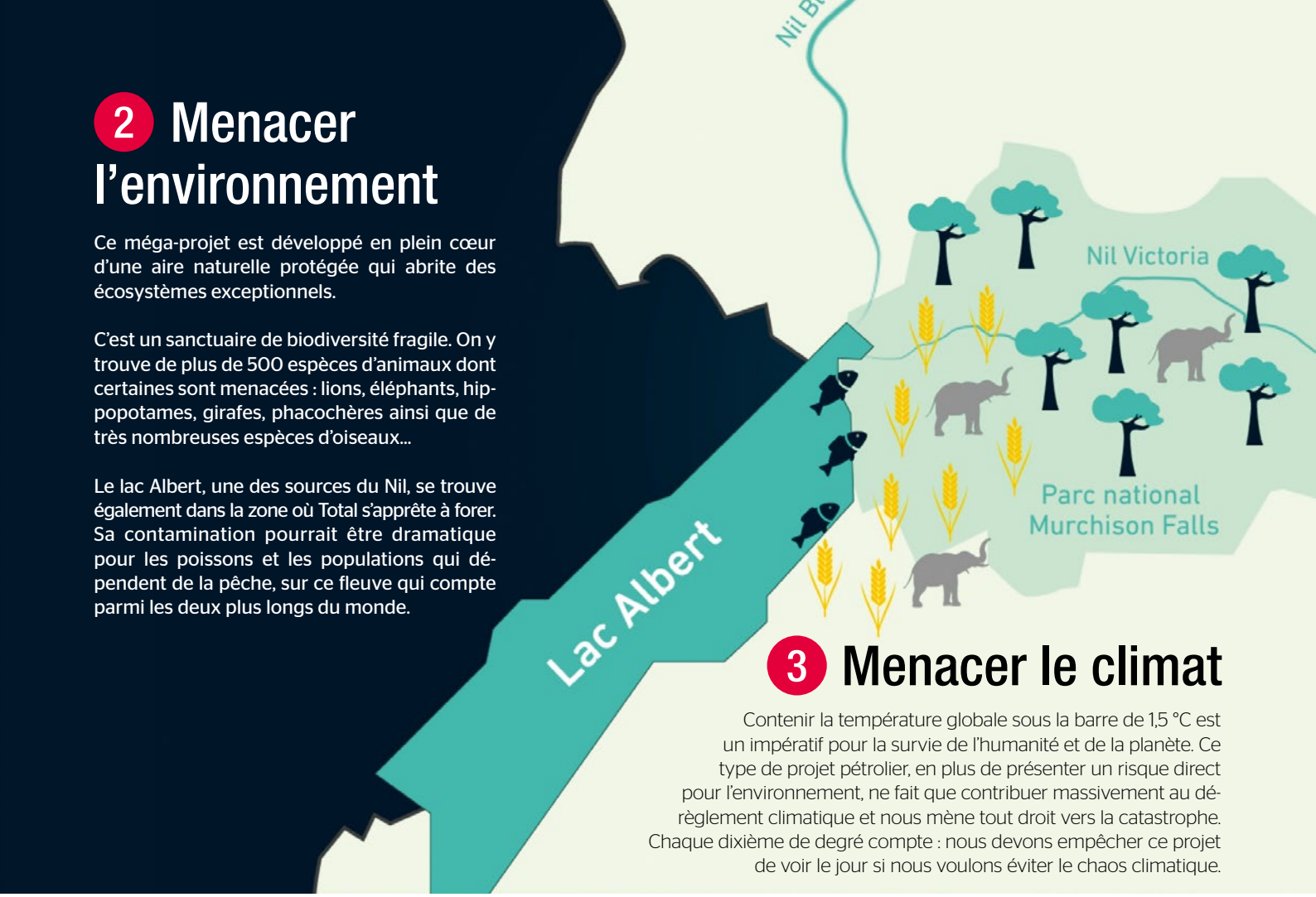

3 Menacer le climat

Contenir la température globale sous la barre de 1,5 °C est un impératif pour la survie de l'humanité et de la planète. Ce type de projet pétrolier, en plus de présenter un risque direct pour l'environnement, ne fait que contribuer massivement au dérèglement climatique et nous mène tout droit vers la catastrophe. Chaque dixième de degré compte : nous devons empêcher ce projet de voir le jour si nous voulons éviter le chaos climatique.

Une bataille inédite

De longs mois d'enquête de terrain montrent que ce projet engendre des atteintes et risques d'atteintes graves aux droits humains de dizaines de milliers de personnes, et menace un parc naturel au cœur de la région des Grands Lacs. Le 24 juin dernier, les Amis de la Terre France, Survie et quatre associations ougandaises (AFIEGO, CRED, NAPE/Amis de la Terre Ouganda et NAVODA) ont mis en demeure le groupe Total de se conformer à la loi sur le devoir de vigilance des multinationales concernant ce méga-projet pétrolier en Ouganda, première étape nécessaire en vue d'une assignation en justice. Il s'agit du premier cas d'utilisation de la loi sur le devoir de vigilance des multinationales concernant les conséquences des activités d'une filiale d'un grand groupe français à l'étranger.

Depuis des années, Total fait partie des « usual suspects » des Amis de la Terre France. Non seulement parce que nous sommes régulièrement contacté·e·s par des organisations et communautés du monde entier qui résistent aux méga-projets destructeurs de ce géant pétrolier, mais aussi parce que Total, première entreprise française, est un exemple emblématique de l'impunité des multinationales, sur lequel nous avons pu appuyer nos demandes aux gouvernements d'adopter des lois contraignantes pour réguler les activités des multinationales dans le monde, et donner accès à la justice aux communautés affectées.

Il n'est donc sans doute pas étonnant que les activités de Total en Ouganda constituent aujourd'hui notre premier cas d'utilisation de la loi sur le devoir de vigilance des multinationales, pour laquelle les Amis de la Terre se sont longuement battus, aux côtés de nos partenaires associatifs et syndicaux. Comme dans le passé, nous avons été alertés par les organisations sur le terrain des menaces et violations que ce méga-projet présentait : forages pétroliers au cœur d'une aire naturelle protégée, accaparement des terres, intimidations, etc. Comme toujours, il est indispensable pour nous de travailler en partenariat avec les organisations locales au plus près de la réalité de terrain, et l'alliance avec Survie était aussi évidente, même s'il s'agit ici d'un pays hors du pré-carré habituel de la Françafrique.

Pour la première fois, nous allons pouvoir utiliser l'arme juridique en plus des campagnes publiques de pression pour faire plier l'entreprise. Total va devoir répondre de ses actes devant la justice française même pour des activités commises par sa filiale ougandaise et ses sous-traitants.

Total est une multinationale très puissante. Ses moyens financiers considérables risquent de faire durer cette bataille juridique sur plusieurs années. C'est pourquoi le soutien de tou·te·s est essentiel : le pouvoir citoyen peut nous permettre enfin d'obtenir justice face à Total.

RENDEZ-VOUS SUR
TOTALAUTRIBUNAL.ORG !

Juliette Renaud
Responsable de campagne sur la Régulation des multinationales
Les Amis de la Terre France

DICKENS KAMUGISHA
raconte

Dickens Kamugisha est directeur de l'association ougandaise AFIEGO (Africa Institute for Energy Governance). Il est venu en France à l'occasion de la mise en demeure de Total et nous a raconté ce qui se passait concrètement sur le terrain.

Que pensez-vous de la présence de Total en Ouganda ?

Les activités de Total en Ouganda affectent plus de 50 000 personnes. La plupart des communautés touchées ont perdu leurs terres et n'ont pas reçu de compensation suffisante pour s'installer dans d'autres régions et retrouver leurs conditions de vie antérieures. Nous disons « Non, cela ne doit pas continuer ». Une entreprise comme Total est suffisamment grande, peut-être même plus grande que l'Ouganda, pour être en mesure d'indemniser les communautés, pour leur octroyer des compensations justes, pour qu'elles puissent retrouver leur niveau de vie, pour qu'elles puissent s'occuper de leurs enfants, pour s'assurer que ceux qui tombent malades puissent se rendre aux centres de santé. Et nous disons aussi que les activités de Total ne doivent pas affecter notre environnement.

Priver 50 000 personnes de leurs sources de revenus et de leur nourriture, nous pensons que c'est mal, et nous demandons à Total de s'assurer que toutes ces violations soient résolues avant de débuter les activités pétrolières. Et si elle ne peut remédier à ces violations, il faudra interdire la poursuite des activités pétrolières dans le pays.

En quoi le taux de compensation des terres des communautés est-il si important ?

La plupart des gens ne comprennent peut-être pas l'Ouganda, mais il s'agit d'un pays enclavé. Nous n'avons pas accès à la mer, mais nous avons une frontière avec la RDC, la République démocratique du Congo. Cette partie Est de la RDC est déstabilisée par les rebelles et les militaires qui se battent. Ce conflit engendre de nombreux problèmes, et les gens qui vivent à cet endroit sont les plus pauvres parmi les pauvres en Ouganda. La majorité de ces personnes, si vous regardez les statistiques, vivent encore sous le seuil de pauvreté.

Là-bas, la vie dépend entièrement de la terre. C'est là qu'ils cultivent leur nourriture, c'est là qu'ils font pousser leurs récoltes et qu'ils génèrent des revenus pour que leurs enfants puissent aller à l'école, pour se faire soigner dans les centres de santé lorsqu'ils sont malades. C'est là où ils pêchent. La plupart d'entre eux sont des pêcheurs, ils survivent grâce à la pêche et donc, si vous affectez leur seul gagne-pain, c'est comme si vous les envoyiez directement vers la mort. Les taux de compensations des terres sont donc extrêmement importants pour eux.

Cependant, la situation est très délicate parce qu'à l'heure actuelle, les entreprises, et en particulier la société Atacama Consulting, un sous-traitant de Total en charge de l'évaluation des taux de compensation, se rendent dans les communautés avec la protection de la police pour harceler les communautés et s'assurer qu'elles quittent leurs terres, pour s'assurer que les gens signent pour le faible montant offert. Mais parce que la société Atacama Consulting, accompagnée des autorités, intimident ces gens, les habitants finissent par signer pour des prix qu'ils estiment insuffisants, parce qu'ils doivent sauver leurs vies. Ils sont véritablement maltraités. Nous pensons qu'il est regrettable que la police et les institutions soient de mèche avec les sous-traitants de Total pour harceler les personnes qui devraient être protégées contre ces violations.

En outre, une date limite d'éligibilité a été fixée : ils viennent sur vos terres dans vos maisons et disent « *nous avons évalué votre terre, à partir du 27 juin 2018, vous n'aurez plus le droit de l'utiliser* ». Comme je vous l'ai dit, les communautés survivent uniquement grâce à leurs terres. Ainsi, lorsqu'ils annoncent la date limite, cela signifie que vous n'avez pas le droit d'utiliser votre terre, même si vous n'avez pas encore reçu la faible indemnité qu'ils sont censés vous verser.

Quels sont les dangers pour l'environnement ?

Ces réserves de pétrole que Total envisage d'exploiter ont été découvertes dans une zone dont la biodiversité est très critique. C'est là que le plus long fleuve d'Afrique s'écoule. C'est là que nous avons un lac transfrontalier, le lac Albert, qui est partagé entre l'Ouganda et la RDC. Mais le plus important, c'est que le Nil traverse ce lac en direction de l'Égypte et de la mer Méditerranée. Et nous pensons que tout ce qui se passe dans cette région, comme la pollution, comme les déversements pétroliers accidentels, va causer des dangers pour l'environnement et la collectivité.

Ils sont censés puiser d'énormes quantités d'eau dans le lac Albert et ils vont créer d'énormes quantités de déchets. Nous ne savons pas comment ces déchets seront traités pour s'assurer qu'ils ne causeront pas de problèmes.

En novembre dernier, il y a eu une consultation publique où 2 000 membres des communautés se sont rendus. Ils ont dit : « si vous ne nous donnez pas les garanties que nous allons être correctement indemnisés, que nos rivières, nos lacs et nos forêts et les parcs nationaux vont être protégés, ne poursuivez pas vos activités pétrolières ».

C'est pourquoi le gouvernement n'aurait pas dû délivrer de certificat environnemental. Mais malheureusement, en avril dernier, le gouvernement, par l'intermédiaire de l'Autorité nationale de gestion de l'environnement, a délivré ce certificat environnemental, donnant ainsi à Total le droit de poursuivre le projet, même s'il ne nous a pas donné de garanties que ces risques environnementaux ne se produiront pas.

Pourquoi avez-vous décidé de signer cette mise en demeure aux côtés des Amis de la Terre France et de Survie ?

Aujourd'hui, nous sommes ici, en France, pour travailler avec les Amis de la Terre France et Survie, pour faire en sorte que la justice que nous n'avons pas obtenue en Ouganda, soit rendue en France. Nous espérons qu'ici les juges ordonneront qu'il soit mis fin aux violations commises par Total et que les personnes qui souffrent obtiendront réparation.

Pourquoi n'allez-vous pas devant les juridictions ougandaises ?

En Ouganda, lorsque des violations ont lieu, en particulier celles causées par des multinationales et des sociétés puissantes, et que nous nous adressons aux tribunaux ougandais, pour que justice soit faite, nous ne sommes pas entendus. Nous avons des affaires qui ont été portées devant les tribunaux ougandais et qui, depuis 2014, n'ont toujours pas été jugées. De plus, lorsque vous portez de tels cas devant la justice en Ouganda, vous êtes considéré comme un ennemi.

De nombreux employés des ONG se sont fait voler leurs ordinateurs dans leurs bureaux. On nous a empêché de mettre en garde les populations, de leur donner les moyens d'agir, de leur donner des informations sur la manière dont ils peuvent demander des comptes et de la transparence dans les activités du gouvernement et des entreprises.

Nous pensons que nous ne pouvons pas obtenir justice en Ouganda, c'est la raison pour laquelle nous avons accepté ce partenariat avec les associations françaises, pour voir de quelle manière nous pouvons utiliser le système judiciaire français pour que justice soit faite.

Quels obstacles rencontrez-vous pour soutenir les communautés affectées ?

À l'heure actuelle, nous faisons face à un véritable défi, car lorsque nous tentons de mobiliser les communautés pour faire en sorte que les entreprises et le gouvernement arrêtent de violer leurs droits, ces derniers s'accordent pour nous en empêcher. Ils sont bien conscients que si nous donnons les moyens d'agir aux communautés, si elles obtiennent les bonnes informations, elles comprendront qu'elles ont les moyens de s'opposer à ces violations. Ils savent que les communautés pourraient mettre fin à ces activités pétrolières. Voilà pourquoi la police et le gouvernement nous empêchent d'aller à la rencontre des communautés. Ils nous disent que l'on doit obtenir des autorisations. Nous avons donc tenté de les obtenir mais bien évidement nous avons échoué.

Lorsque nous sommes allés « de force » à la rencontre des communautés, nos bureaux ont été cambriolés et nos ordinateurs et notre travail ont disparu. Nous sommes allés porter plainte auprès de la police mais ils n'ont jamais voulu nous transmettre le procès-verbal. En fin de compte, ils essaient de paralyser notre travail pour s'assurer que nous n'avons pas la capacité de continuer à exiger qu'ils rendent compte de leurs actes. Et c'est un grand défi.

Extrait des propos recueillis par les Amis de la Terre France, le 27 juin 2019

AFIEGO est l'une des 4 associations ougandaises à avoir participé à la mise en demeure de Total.

De la loi **aux juges**

En avril 2012, à la suite d'une interpellation des candidat·e·s à la présidentielle, François Hollande a promis, dans le cadre de sa campagne, de « *traduire dans la loi les principes de responsabilité des maisons mères vis-à-vis des agissements de leurs filiales à l'étranger lorsqu'ils provoquent des dommages environnementaux et sanitaires* ». Forts de cet engagement, différentes associations et syndicats du Forum citoyen pour la RSE – dont les Amis de la Terre France – se sont alors mobilisés sans relâche pendant tout le quinquennat pour obtenir l'adoption d'une loi. D'abord, il a fallu convaincre des député·e·s de se saisir du sujet. Puis, en avril 2013, l'effroi et l'indignation suite à l'effondrement des usines textiles du Rana Plaza au Bangladesh, drame qui a causé plus de mille morts, a joué un rôle d'accélérateur : une première proposition de loi relative au « devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre », a été déposée en novembre 2013, par les député·e·s Dominique Potier, Danielle Auroi et Philippe Noguès. Mais ce n'est qu'en mars 2017, après un long parcours du combattant de 3 ans, 4 mois et 21 jours, que la loi a finalement été promulguée.

Décryptage de la loi

Bien qu'affaiblie sur certains points du fait d'un puissant lobbying patronal, cette loi est indéniablement une première mondiale, et est devenue rapidement une référence incontournable en la matière. En effet, elle permet enfin de poursuivre en justice, en France, les responsables économiques d'entités juridiquement distinctes, en s'attaquant à l'obstacle du voile offert par l'autonomie de la personnalité juridique. Malgré des liens économiques et de contrôle évidents, les filiales et sous-traitants de multinationales sont en effet autant de personnes morales (des sociétés enregistrées principalement dans d'autres pays). Alors qu'il n'était pas possible de poursuivre les sociétés mères en cas de violations des droits humains et environnementaux causées par les activités de leurs filiales, en France comme à l'étranger, cette loi répond non seulement à cet écueil juridique en imposant une obligation de vigilance à la société mère, s'appliquant à ses propres activités, mais aussi à celles des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement et va même au-délà puisque cette obligation s'étend aux activités des sous-traitants et fournisseurs avec lesquels est entretenue une « relation commerciale établie ».

Cette loi s'applique cependant uniquement aux sociétés domiciliées en France qui emploient plus de 5 000 salarié·e·s en France ou 10 000 salarié·e·s dans le monde (en leur sein et dans leurs filiales directes ou indirectes).

Cette loi a un domaine d'application très large puisqu'elle vise à prévenir les « *atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement* » dans tous les secteurs d'activité.

Pour identifier les risques et prévenir ces atteintes, toutes les entreprises concernées par cette loi ont l'obligation d'établir, de rendre public et surtout de mettre en œuvre de façon effective un plan de vigilance comportant des « *mesures de vigilance raisonnable* ». La loi précise que le plan de vigilance doit comprendre :

- Une cartographie des risques ;
- Des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, sous-traitants et fournisseurs, au regard de la cartographie des risques ;
- Des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
- Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques, établi en concertation avec les organisations syndicales ;
- Un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité..

Les mécanismes judiciaires pour garantir l'application de la loi

Cette loi ouvre la possibilité de réaliser deux types d'actions judiciaires : une action préventive afin d'empêcher la réalisation de tout dommage ou violation et une action en responsabilité civile afin d'obtenir réparation en cas de dommages.

Tout d'abord, avant tout dommage ou violation, toute personne justifiant d'un « intérêt à agir » – telle que des associations de défense des droits humains ou de l'environnement ou les syndicats et bien sûr les populations ou travailleur·se·s affecté·e·s – peut mettre en demeure une société visée par cette loi de respecter ses obligations visant à établir, publier ou mettre en œuvre de façon effective son plan de vigilance. Trois mois suivant la mise en demeure, si ladite société ne respecte toujours pas ses obligations, il est possible de saisir le juge pour l'enjoindre de le faire, le cas échéant sous astreinte financière.

Par ailleurs, en cas de dommage ou violation, un deuxième mécanisme judiciaire peut être utilisé pour obtenir réparation : il est possible de poursuivre l'entreprise pour engager sa responsabilité civile. Les victimes doivent alors parvenir à démontrer au juge que des violations ont eu lieu et que ce préjudice résulte d'un manquement aux obligations de vigilance, c'est-à-dire d'une défaillance dans l'établissement et/ou la mise en œuvre effective du plan de vigilance. Une entreprise pourrait donc être condamnée à réparer le préjudice et indemniser les victimes de ses activités ou de celles de ses filliales ou sous-traitants, s'il est prouvé qu'il résulte de telles défaillances.

Objectifs juridiques de notre action contre Total dans le cadre de ses activités en Ouganda

La lettre de mise en demeure adressée à la société mère Total SA le 24 juin 2019 constitue le premier cas d'utilisation de la loi sur le devoir de vigilance concernant les conséquences des activités d'une filiale d'un grand groupe français à l'étranger. En l'absence de réponses suffisantes par cette entreprise à nos demandes, une action judiciaire pourra être lancée et constituerait un cas « test » de cette nouvelle législation. Un telle action nous permettrait de pousser le juge à avoir une lecture de cette loi conforme à son objectif, à savoir, tenir légalement responsables les sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre françaises :

- qui ne publient pas un plan de vigilance conforme aux exigences de la loi, et qui ne mettent pas en oeuvre de manière effective les mesures nécessaires à la prévention de dommages humains et environnementaux, et/ou
- qui participent à la réalisation desdits dommages à travers leurs activités ainsi que celles de leurs filiales, sous-traitants et fournisseurs à l'étranger.

En effet, nous espérons qu'à travers une telle action, le juge utilisera toute la latitude octroyée par le texte de cette loi afin d'obliger Total SA à publier une cartographie précise et détaillée des risques engendrés par ses activités pour chacun de ses projets : aujourd'hui, malgré ses risques élevés pour les droits humains et l'environnement, le méga-projet pétrolier de Total en Ouganda n'est même pas mentionné dans son plan de vigilance. À travers une telle action judiciaire, il sera primordial que le juge oblige l'entreprise non seulement à établir et publier des mesures de vigilance adéquates mais également à les mettre en oeuvre de manière effective afin que la prévention des atteintes soit une réalité.

L'absence de renversement de la charge de la preuve est extrêmement préjudiciable aux populations victimes d'atteintes à leurs droits humains, leurs libertés fondamentales, leur santé et leur sécurité puisque c'est à elles de prouver le lien de causalité entre les dommages dont elles sont victimes et la société-mère basée en France. Or le rapport de force entre multinationales et populations locales est extrêmement déséquilibré. Les actions légales vont rester un vrai parcours du combattant pour les communautés affectées.

Nous en faisons déjà l'expérience : la collecte d'informations et de témoignages propres à l'affaire des activités de Total en Ouganda est très difficile. En effet, nos partenaires qui enquêtent sur le terrain subissent des pressions pour les empêcher d'accéder à la zone concernée et entrer en contact avec les populations affectées. Dès lors, rapporter la preuve des violations est extrêmement compliqué et un renversement de la charge de la preuve s'avère indispensable.

Enfin, cette action entreprise contre Total, la plus grande multinationale française, ne doit pas nous faire oublier les autres lacunes de la loi, qui ne nous permet pas d'agir aisément contre certaines entreprises. En effet, il n'existe aucun moyen de connaître la liste des entreprises soumises à cette loi : dès lors, il est de la responsabilité de l'État français de publier la liste des entreprises qui y sont soumises et de désigner une administration en charge du suivi et de la mise en oeuvre de la loi. Sans cette administration ou, à minima, la publication annuelle d'une liste, aucun instrument ne permet de connaître les entreprises concernées et ainsi de veiller au respect de cette loi.

Par ailleurs, si cette loi permet de mettre en cause un certain nombre d'entreprises, les seuils fixés (ie., 5 000 salarié·e·s en France ou 10 000 salarié·e·s dans le monde sont beaucoup trop élevés et permettent à certaines entreprises de secteurs à risques (extractif ou textile par exemple) d'échapper aux obligations édictées par la loi.

Le gouvernement est justement en train de préparer un premier rapport d'évaluation de la loi, pour lequel nous avons été auditionnés avec nos partenaires. Nous avons donc pu l'interpeller sur ces faiblesses, ainsi que sur le manque de suivi actuel du respect de la loi par les entreprises concernées, et fait des propositions concrètes pour renforcer cette législation et sa mise en application.

Sophia Gallo,
Chargée de mission juridique
Les Amis de la Terre France

(1) Voir l'article des Amis de la Terre, « Le parcours du combattant de la loi sur le devoir de vigilance des multinationales » : https://www.amisdelaterre.org/Le-parcours-du-combattant-de-la-loi-sur-le-devoir-de-vigilance-des.html

(2) Comme défini à l'article L 233-16 II du Code de commerce français, c'est-à-dire dont elle détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote et pour lesquelles elle désigne, pendant deux exercices successifs, la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou sur lesquelles elle exerce une influence dominante en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires

DOSSIER

Total et la Françafrique, **l'histoire évolue mais continue**

Total est devenue la première entreprise française en absorbant en 2000 le groupe public français Elf-Aquitaine alors ébranlé par un scandale politico-financier qui a mis au jour un système de corruption et de diplomatie parallèle de l'État français en Afrique. C'est aujourd'hui une firme globalisée, dans laquelle ce qu'on désigne comme « les intérêts français » sont minoritaires et pour laquelle l'Afrique ne représente plus qu'un élément parmi d'autres de sa stratégie économique. Elle n'en continue pas moins d'utiliser son héritage françafricain pour conquérir de nouveaux marchés.

Total est issue de la Compagnie française des pétroles (créée en 1924 et devenue « Total » en 1954), de Petrofina (Compagnie financière belge des pétroles) avec laquelle elle a fusionné en 1999, et d'Elf-Aquitaine, qu'elle a acquis en 2000.

Françafrique en héritage

Lorsque l'on pense Total et Françafrique, c'est surtout l'héritage d'Elf qui est visé. Le groupe français a été créé en 1966, suite à la découverte de réserves pétrolières au Gabon et en Algérie, par de Gaulle soucieux de l'indépendance énergétique de la France mais aussi d'offrir une couverture pour les services secrets français en Afrique. Elf a fait la pluie et le mauvais temps dans les pays du pré-carré français pendant plusieurs décennies : financement de dictateurs comme au Cameroun (où les recettes du pétrole sont restées longtemps hors du budget public), de mascarades électorales comme au Gabon, de coups d'État sanglants et de guerres civiles comme au Congo-Brazzaville en 1997.

Rattrapée par la justice à partir de 1994, son image est ternie. Elf passe alors sous les couleurs de Total. Seulement, ce sont des individus qui ont été jugés et condamnés (avec des peines partiellement appliquées) : pas les pratiques, le système de corruption, les réseaux… dont Total a hérité.

Aujourd'hui Total reste la plus grosse entreprise française [1] et la quatrième major mondiale du pétrole et du gaz [2]. Selon son Document de référence 2018, son chiffre d'affaires de près de 210 milliards de dollars était en augmentation de 22 % par rapport à 2017, et de 40 % par rapport à 2016, tirant profit essentiellement de la forte croissance de sa production réalisée dans plus de 50 pays dans le monde, et de la hausse des prix des hydrocarbures. Composée de près de 1200 filiales implantées dans plus de 130 pays, Total est une multinationale au sens propre du terme. Comme le souligne Alain Deneault [3], on peut d'ailleurs se demander si Total a une « nationalité » : son capital, selon son site internet, n'est détenu par des acteurs français qu'à hauteur de 26,6 %. Les actionnaires institutionnels (ceux qui, par leur poids dans le capital, contrôlent réellement l'entreprise selon Alain Deneault) proviennent seulement pour 15,5 % de la France, derrière l'Amérique du Nord (31,8%), le reste de l'Europe (18,7%) et juste devant le Royaume Uni (13,2%).

Total, une puissance africaine

En 2018 l'Afrique représentait 28 % de la production de pétrole et gaz de Total (Nigeria, Angola, Congo Brazzaville, Algérie, Libye, Gabon), part relativement stable depuis 2004 bien qu'ayant tendance à diminuer [4].

Si l'Afrique n'occupe pas une place majeure – quoi qu'essentielle – pour Total, l'inverse est pourtant vrai. Le groupe exploite une grande partie du pétrole des 4 premiers pays producteurs du continent (Nigeria, Angola, Algérie, Libye) et s'oriente vers un renforcement de ses approvisionnements africains notamment avec des projets d'exploitation très prometteurs à l'Est. Il est également en passe de racheter les actifs africains de la compagnie américaine Anadarko, ce qui « devrait être la plus grosse acquisition de Total après le rachat d'Elf en 1999 » (source : La Croix, 10/05/2019). Sur le volet commercial, 31 % de ses stations-service sont situées en Afrique (39 % en Europe) dans une quarantaine de pays sur les 54 du continent. Il est le leader de vente de produits pétroliers en Afrique [5], identifiée comme un marché à fort potentiel de croissance dans ce secteur où il entend encore amplifier sa présence. « *Première compagnie pétrolière sur ce continent* » selon La Croix, c'est une puissance de poids : son chiffre d'affaires en 2018 représentait la moitié du PIB annuel du Nigeria, deux fois celui de l'Angola, 8 fois celui de l'Ouganda et et 18 fois celui du Congo-B.

Des bases solides

Si Total conserve certaines positions historiques d'Elf en Afrique, comme le Gabon, d'où elle se retire petit à petit au fil de l'épuisement des ressources, ou le Congo-B où elle reste le premier producteur pétrolier, l'essentiel de sa production provient du Nigeria et de l'Angola, pays qui ne font pas partie du « pré-carré » français. Pourtant ces pays montrent bien que les intérêts de la Françafrique s'orientent là où les perspectives économiques sont les plus alléchantes.

Le Nigeria combine le plus gros PIB d'Afrique, un marché de plus de 200 millions d'habitants en pleine croissance et la présence d'importantes ressources naturelles. Troisième production de la firme (10 %

du volume global) derrière la Russie et les Émirats Arabes Unis, c'est également le premier partenaire commercial de la France en Afrique subsaharienne. Total, qui y est implantée depuis 1962 et continue d'y développer de nouveaux projets d'exploitation et d'exploration, risque de continuer à profiter encore longtemps de ses ressources malgré le désastre écologique engendré [6].

Quant à l'Angola, où Total est actuellement le premier producteur pétrolier, l'entreprise a conforté et renforcé son implantation dans les années 2010 à la faveur du rapprochement diplomatique opéré par Nicolas Sarkozy (et poursuivi par François Hollande) avec le dictateur Dos Santos, occultant la justice dans l'affaire de l'Angolagate [7] au profit des intérêts économiques français.

Nouvelles recettes, mêmes ingrédients

Même si la carte des activités actuelles et à venir de Total ne coïncide plus avec les frontières historiques de la Françafrique, le groupe continue de mobiliser les outils et canaux d'influence que lui procure cet héritage : il s'est globalisé, mais use toujours des ressorts françafricains au sein d'une trousse à outils plus fournie.

Ainsi, Total était dans les valises d'Emmanuel Macron en mars 2019 lors de sa tournée en Afrique de l'Est, dans la délégation de Business France, l'agence de promotion des entreprises françaises à l'international, et dans celle du Medef [8]. Le groupe développe d'importants projets dans cette zone : Kenya, Ouganda, République démocratique du Congo, ou encore au Mozambique dans le secteur gazier, région où la diplomatie française s'est déjà affairée en 2012 pour maintenir sa souveraineté sur les Îles Éparses et tenter de mettre la main sur les ressources du canal du Mozambique [9].

Au Sénégal, l'obtention en 2017 par Total de permis pour de nouveaux gisements dont l'exploitation doit commencer en 2021 alimente des soupçons de favoritisme. L'ancien ministre de l'énergie Thierno Alassane Sall a ainsi déclaré que « *le plus grave, c'est que le président de la République [sénégalaise] a expliqué les raisons pour lesquelles il a une préférence pour Total. Il a bien dit que la France lui donne de temps en temps des sucettes : 65 milliards pour payer les salaires, 100 milliards pour ceci et cela* », ajoutant pourtant que « *Total avait de loin les propositions les plus mauvaises qu'on ait jamais enregistrées depuis 1985* » (Le Quotidien, 3/01/2019). Total aurait tiré parti de la position privilégiée du Sénégal, dixième pays bénéficiaire de l'aide publique au développement française sur la période 2010-2016, et deuxième pour l'Afrique subsaharienne [10].

Non content de s'appuyer sur les outils de la diplomatie économique française en Afrique, Total l'influence. Le groupe dispose par exemple d'un siège au Conseil d'administration du CIAN, le Conseil français des investisseurs en Afrique, organisation patronale de promotion de leurs intérêts en Afrique notamment auprès des pouvoirs publics. Mais les liens sont plus directs : dans son article « *Total, un gouvernement bis* » (Le Monde diplomatique, 08/2018), Alain Deneault décrivait l'exceptionnelle « *symbiose entre l'entreprise et les pouvoirs publics français* », listant les transferts de personnalités entre les bureaux des ministères et ceux de Total. Dernier cas en date, ce printemps : l'arrivée à Total en tant que directeur des Affaires publiques de Jean-Claude Mallet, conseiller spécial de Jean-Yves Le Drian et au service de l'État depuis plus de 40 ans sur les questions stratégiques et de défense (Challenges, 3/06/19). Patrick Pouyanné, PDG de Total, expliquait lui-même cette symbiose au magazine Challenges le 7 avril 2016 : « *Notre nationalité existe. Nous sommes la seule major non anglo-saxonne. La France est membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies. Et notre activité de gaz et de pétrole est vue par les pays producteurs comme un domaine de souveraineté. Total participe aux relations qu'entretient la France avec ces pays tout en bénéficiant de celles-ci* ».

Pauline Tétillon,
Co-présidente de Survie

(1) 103,3 milliards d'€ de bénéfices cumulés en 10 ans (dont 11,5 milliards pour la seule année 2018), voir « Les 10 sociétés françaises les plus riches du monde », Café de la Bourse, 19 juin 2019.
(2) 4ème groupe intégré pétrolier et gazier coté dans le monde selon le critère de la capitalisation boursière
(3) Alain Deneault, Le Totalitarisme pervers, éd. Rue de l'échiquier, 2017.
(4) Voir les Documents de référence de Total de 2006 à 2018
(5) 17 % part de marché selon le Document de référence 2018.
(6) Voir Xavier Montanyà, L'Or noir du Nigeria, Pillages, ravages écologiques et résistances, Dossier Noir n°25, éd. Agone, 2012
(7) Lire la partie sur l'Angola du dossier de Survie « Tournée du Président français : diplomatie, business et dictature », juillet 2015.
(8) « Les entreprises qui suivront Emmanuel Macron dans la Corne », La Lettre de l'Océan Indien, n° 1493 du 08/03/2019
(9) Lire Raphaël de Benito, « Le canal du Mozambique, un enjeu stratégique pour la France », Billets d'Afrique, 10/06/2012
(10) Document de politique transversale - Projet de loi de finances 2019 - Politique française en faveur du développement

DU CÔTÉ DE LA FEDERATION

Par son mode de vie, chacun·e de nous fait des choix qui impactent notre société. C'est particulièrement crucial aujourd'hui pour l'agriculture et l'alimentation qui sont des enjeux essentiels pour notre avenir et celui du climat. Nos modes de production et de consommation impactent la biodiversité, la qualité de l'eau, l'usage du sol, l'entretien des milieux naturels, mais aussi notre santé, l'emploi, la vitalité rurale, les transports, la souveraineté alimentaire, etc. Les élections européennes du mois de mai étaient une occasion pour notre groupe local de Côte d'Or d'échanger avec le plus grand nombre autour des problématiques que posent la Politique Agricole Commune actuelle à l'échelle européenne. Découvrez nos actions.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES : **JE MANGE DONC JE VOTE**

Depuis la 2ème guerre mondiale, un élément est devenu fondamental pour l'agriculture européenne : il s'agit bien sûr de la Politique Agricole Commune (PAC). Représentant environ 40% du budget de l'Union européenne, la PAC structure le système alimentaire européen. Aujourd'hui, elle subventionne largement une production intensive, la plus grande partie des aides étant distribuées en fonction de la surface exploitée. Plus celle-ci est grande, plus on reçoit d'argent.

Au moment des élections européennes, il s'agissait de relier les enjeux européens et la réalité des acteurs locaux, en favorisant la rencontre et le dialogue entre producteurs·trices et consommateurs·trices. L'opération « je mange donc je vote » a rythmé les semaines précédant les élections du 26 mai avec 4 volets :

- Nous avons réalisé 5 vidéos-portraits de paysans paysan·ne·s respectueux·ses de l'environnement, qui témoignent des impacts directs de la PAC sur leur manière de travailler. Chacun·e aborde les thèmes qui l'affectent au quotidien : rigidité des critères pour l'installation, élaboration de lieux intégrant la dimension agri'culturelle, variations entre les pays de l'Union européenne pour le financement de l'agriculture biologique, importance de passer en bio pour la protection des zones de captage d'eau, historique de l'agriculture et le sens que l'on peut donner à ce métier ...
- Pour s'y retrouver parmi les promesses des 34 partis qui se présentaient à ces élections, nous avons édité un document permettant une lecture des programmes prenant en compte les questions relatives à l'agriculture et à l'alimentation : PAC, agriculture bio, pesticides, biodiversité, élevage...
- Une semaine avant les élections nous avons animé le marché de Dijon avec un groupe de musique et notre lecture des programmes politiques, afin d'échanger avec le public autour de ces problématiques agricoles et alimentaires. Nous avons été très bien reçus et notre document analytique a été très apprécié par des citoyen·ne·s perdu·e·s et souvent désabusé·e·s par le contexte politique.
- La veille des élections nous avons organisé des visites dans des lieux proposant une alimentation alternative, prétextes à rencontres entre paysan·ne·s/porteur·se·s de projet et citoyen·ne·s.

BAULM' PLANTES

A la découverte des plantes médicinales - Tout le monde a beaucoup apprécié la visite et les explications concernant le quotidien de ce couple. Comme ils bénéficient d'aides de la PAC le lien s'est fait naturellement et a été très explicite pour le grand public.

LE JARDIN DES ÉQUINOXES

Chez ces maraîchers bio, les discussions ont abordé les conséquences visibles du dérèglement climatique (alternance de fortes chaleurs et fortes pluies, invasion d'insectes ravageurs...). Le lien entre le lieu qui nous accueillait et l'Europe a été souligné : engagement pour la biodiversité et la protection du climat et aides à l'installation et à la production bio via la PAC. Un atelier participatif (repiquage de semis) a terminé cette visite.

L'ÉCHO DES BLÉS

Tout le monde a adoré l'atelier pain et mettre les mains à la pâte. Dès qu'une pause se présentait (cuisson par exemple) la discussion se portait sur la PAC et les élections européennes. Témoignage émouvant d'une femme d'agriculteur conventionnel qui en racontait toutes les limites et le mal que cette agriculture a fait à sa famille.

COURT CIRCUIT 21

Magasin collaboratif et participatif

Toutes les personnes qui sont venues ont trouvé le projet convivial : l'objectif de « donner envie » semble atteint. On a pu relier le projet aux enjeux des élections européennes du lendemain : distribution de la lecture des programmes politiques et projection des vidéos-portraits de paysans.

Toutes ces activités nous ont permis de développer de belles relations avec les paysan·ne·s que nous mettons en valeur et qui se consacrent entièrement à nous fournir une alimentation saine pour tou·te·s, souvent au détriment de leur propre confort. Ces paysan·ne·s ont vraiment apprécié qu'enfin, on leur donne la parole à travers les vidéos et les ateliers.

Le lien que nous avons pu tisser entre celles et ceux qui produisent et celles et ceux qui consomment nous semble essentiel car vecteur de prise de conscience et de changement concret.

En Côte d'Or, il nous semble que telle est sans doute la réelle plus-value des Amis de la Terre : créer du lien. Et nous poursuivons cette dynamique en impulsant un réseau des acteurs locaux agriculture/alimentation (de la terre à la terre, en y incluant le compostage) pour se fédérer sur des projets à réaliser et des idées à défendre.

Retrouvez les documents et vidéos : *https://www.amisdelaterre.org/Elections-Europeennes-Je-mange-donc-je-vote.html*

Les Amis de la Terre Côte d'Or
Mobilisation contre la privatisation des barrages par les AT Isère

Retrouvez nos derniers communiqués de presse et téléchargez nos publications sur
http://www.amisdelaterre.org/-Communiques-de-presse-.html

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

JUILLET 2019

- 20 août 2019 : Les Amis de la Terre contre le G7 et son monde
- 14 août 2019 : Camp Climat 2019 : le mouvement climat confirme sa montée en puissance
- 14 août 2019 : 105 ONG appellent les banques internationales à ne pas financer trois projets d'exportation de gaz de schiste au Texas
- 8 août 2019 : Le nouveau rapport du GIEC est sans appel

JUIN 2019

- 18 juillet 2019 - Sortie du charbon : Société Générale rate son tir, à quand une régulation de la finance privée ?
- 15 juillet 2019 - Nouveau rapport alarmant sur la justice d'exception à la veille de la ratification du CETA
- 11 juillet 2019 - Nouveau rapport « Cachez ces fossiles que l'on ne saurait voir »
- 10 juillet 2019 - Lutte contre le changement climatique : un projet d'économie circulaire qui ne tourne pas rond
- 4 juillet 2019 - ANV-COP21 et la campagne « Décrochons Macron »
- 4 juillet 2019 - RIP, gardons les pieds sur Terre !
- 2 juillet 2019 - Climat : le gouvernement renonce à réguler les acteurs financiers privés
- 2 juillet 2019 - Loi économie circulaire : activistes climat et Gilets Jaunes bloquent Amazon et interpellent le Gouvernement

MAI 2019

- 27 juin 2019 - Loi énergie-climat : les députés vont-ils mettre fin aux subventions aux énergies fossiles ?
- 25 juin 2019 - Devoir de vigilance : Total mise en demeure pour ses activités en Ouganda

CONTACTS

- **AMIS DE LA TERRE BOUCHES DU RHÔNE** bouchesdurhone@amisdelaterre.org
- **AMIS DE LA TERRE CÔTE D'OR** amisdelaterre21@gmail.com
- **AMIS DE LA TERRE DUNKERQUE** nicolas.fournier48@orange.fr
- **AMIS DE LA TERRE DRÔME** drome@amisdelaterre.org
- **AMIS DE LA TERRE GERS** amisdelaterre.gers@gmail.com
- **AMIS DE LA TERRE GIRONDE** aurelie.schild@gmail.com
- **AMIS DE LA TERRE HAUTE-SAVOIE** contact@amisdelaterre74.org
- **AMIS DE LA TERRE HÉRAULT** AT34@orange.fr
- **AMIS DE LA TERRE HYÈRES** athyeres@sfr.fr
- **AMIS DE LA TERRE ISÈRE** atisere@gmail.com
- **AMIS DE LA TERRE LANDES** landes@amisdelaterre.org
- **AMIS DE LA TERRE LIMOUSIN** martine.laplante87@gmail.com
- **AMIS DE LA TERRE LOIRE-ATLANTIQUE** loire-atlantique@amisdelaterre.org
- **AMIS DE LA TERRE MEURTHE ET MOSELLE** meurtheetmoselle@amisdelaterre.org
- **AMIS DE LA TERRE MIDI-PYRÉNÉES** midipyrenees@amisdelaterre.org
- **AMIS DE LA TERRE MOSELLE** resistanceterre@gmail.com
- **AMIS DE LA TERRE NORD** nord@amisdelaterre.org
- **AMIS DE LA TERRE NORD-BÉARN** atnb@greli.net
- **AMIS DE LA TERRE PARIS** paris@amisdelaterre.org
- **AMIS DE LA TERRE PAYS VIGANAIS** paysviganais30@amisdelaterre.org
- **AMIS DE LA TERRE POITOU** poitou@amisdelaterre.org
- **AMIS DE LA TERRE RHÔNE** amisdelaterre.rhone@gmail.com
- **AMIS DE LA TERRE SAVOIE** savoie@amisdelaterre.org
- **AMIS DE LA TERRE SEINE ET MARNE** seineetmarne@amisdelaterre.org
- **AMIS DE LA TERRE VAL DE BIÈVRE** valdebievre@amisdelaterre.org
- **AMIS DE LA TERRE VAL D'OISE** th.avra@sfr.fr
- **AMIS DE LA TERRE VAL D'YSIEUX** amisdelaterre-val-ysieux@orange.fr
- **GROUPE AFFILIÉ ACPAT** association.acpat@laposte.net
- **GROUPE AFFILIÉ ALTERNATIBA** contact@alternatiba.eu
- **GROUPE AFFILIÉ ANV-COP21** contact@anv-cop21.org
- **GROUPE AFFILIÉ CANOPÉE** contact@canopee-asso.org
- **GROUPE AFFILIÉ BIZI !** info@bizimugi.eu
- **GROUPE AFFILIÉ R.A.P.** (Résistance à l'Agression Publicitaire) contact@antipub.org